



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

• L'EDITO

Le tour du bocal

Vous venez de poser votre portable quelque part, ou vos clés, et vous ne savez plus où. C'est à ce moment-là que vous risquez de vous entendre dire : **"Tu as une mémoire de poisson rouge"**. Soit dans l'inconscient collectif... à peu près 3 secondes. Le temps nécessaire permettant ainsi à la bestiole de découvrir sans déprimer, des centaines de fois par jour, un tout petit environnement dans lequel leur propriétaire les a enfermés. **Cette sentence est profondément injuste. Non non, pas pour vous, pour le poisson rouge !!**

En effet, selon des expériences scientifiques poussées et extrêmement sérieuses, il a été démontré que **les poissons rouges disposaient d'une capacité de mémorisation d'environ 3 mois**. En comparaison, l'être humain disposait, lui, d'une capacité de mémorisation d'environ 12 secondes il y a quelques années. Mais depuis les réseaux sociaux où chacun peut laisser libre cours à ses pulsions en toute impunité et sans risque d'être démasqué, les chaînes d'information en continu ou les émissions de télé-réalité... en boucle aussi, **cette capacité est tombée à 8 secondes chez l'homme**. Normal, il n'est plus besoin de retenir, c'est toujours la même chose.

Convenons alors ensemble qu'il conviendrait de plutôt dire au poisson rouge étourdi : **"Tu as une mémoire d'homme... ou de femme"**. Je rappelle pour les 'oubliants' que vous êtes peut-être que l'UNSA a signé le protocole sur l'égalité entre les femmes et les hommes. S'agirait pas de renier notre engagement.

Mais ce n'est pas tout. Alors que l'être humain peut parfois se laisser aller à l'individualisme ou à ses instincts égoïstes les plus bas, le poisson rouge, lui, dispose d'une capacité de reconnaissance et de solidarité entre individus, doublée d'une perception aigüe de la coopération entre congénères lui permettant de prévenir ses camarades des pièges à éviter. Loin des hommes à bien des égards.

Par commodité d'usage, nous l'appellerons Bubulle. Gageons que si Bubulle, candidat à l'élection présidentielle, avait promis de ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite, **avec sa capacité de mémorisation 972°000 fois supérieure à celle de l'être humain, y compris celle du locataire de l'Elysée, il n'aurait pas oublié c'est sûr... Les mauvaises langues disent même que dans la famille Balkani, le seul à ne pas avoir été inquiété est le poisson rouge, soi-disant le membre le plus intègre de la famille...**

Alors d'où vient cette malheureuse expression sur la mémoire de poisson rouge ? Le Fil d'Ariane n'a pas la réponse hélas mais peut-être que l'homme l'a inventée pour se déculpabiliser ou apaiser sa conscience du fait d'enfermer un animal dans un tout petit bocal... à moins que ce ne soit pour faire oublier ses propres turpitudes ou son manque d'humilité.

A bien y regarder, les hommes ne sont-ils pas tous, quelque part, comme ce poisson qui tourne en rond dans son bocal à longueur de temps ? Vous avez du temps pour répondre... entre 8 secondes et 3 mois, à vous de voir.

En ce mois de janvier, le Fil d'Ariane, toute l'équipe UNSA-Défense, ses délégué(e), ses responsables, vous souhaitent, à vous-même comme à celles et ceux que vous aimez, une très belle année.

Amitiés, Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

P Pénibilité au travail

De quoi parle-t-on ?

La question de la pénibilité est sur le devant de la scène à travers la réforme des retraites en cours. Petits éléments d'explication.

Aujourd'hui, dans le secteur privé seulement, un compte professionnel de prévention (C2P) existe pour les salariés exposés, au-delà de certains seuils, à des facteurs de pénibilité.

Ils concernent :

► **Des éléments liés au rythme de travail** : travail de nuit, en équipe alternée, travail répétitif cadencé et à une fréquence élevée.

► **Des éléments liés à un environnement agressif** : exposition au bruit, aux températures extrêmes, dans un milieu hyperbare.

=====

Ce compte professionnel de prévention permet au salarié d'accumuler des points pour :

- **partir en formation** pour accéder à des postes moins ou pas exposés à la pénibilité
- **bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire**
- **partir plus tôt à la retraite**

Pour l'UNSA, il est important de réintégrer les critères du précédent dispositif (compte personnel de prévention de la pénibilité créé en 2016) disparus en 2017 : manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, exposition aux agents chimiques mais également d'ouvrir le bénéfice d'un compte de pénibilité aux agents de la Fonction publique.

De plus, il est indispensable qu'en complément des mécanismes actuels de « réparation » ou de « compensation » de la pénibilité, de remettre au cœur du dialogue social dans les branches, dans les entreprises **et dans la Fonction publique, la prévention de la pénibilité et la qualité de vie au travail.**



C Calendrier de la paie 2020

Calendrier prévisionnel de la mise en paiement des payes et des pensions des agents publics de l'État pour 2020.

Mois	Date paie
Janvier	Mercredi 29
Février	Mercredi 26
Mars	Vendredi 27
Avril	Mardi 28
Mai	Mercredi 27
Juin	Vendredi 26
Juillet	Mercredi 29
Août	Jeudi 27
Septembre	Lundi 28
Octobre	Mercredi 28
Novembre	Jeudi 26
Décembre	Mardi 22

N Nouveau site UNSA-Défense

Il était en travaux depuis quelques mois, il revient plus convivial, plus fourni et plus facile d'accès : découvrez le nouveau site UNSA-Défense.

Vous souhaitez trouver des informations sur votre statut, consulter des dossiers et des thèmes particuliers comme celui des retraites, de la mobilité, de l'égalité femmes/hommes, être informé des activités du ministère des Armées, connaître les projets, les événements et les actions de vos élus UNSA-Défense en région, prendre connaissance des actions menées au quotidien par l'UNSA Défense pour défendre vos droits ?

C'est simple, il suffit de vous rendre sur le nouveau site INTERNET de l'UNSA-Défense www.unsa-defense.org.

Pour un accès simple et rapide au site internet UNSA-Défense **depuis votre smartphone, scannez dès maintenant le QR code** suivant :



T Travaux insalubres des ouvriers d'état

Beaucoup rappellent que la réforme des retraites poursuit l'objectif de fondre en un régime les 42 régimes spéciaux actuels.

Ce chiffre est faux. **S'il existe effectivement 42 systèmes de retraites différents, il y a seulement 11 régimes spéciaux qui répondent aux critères de cette appellation** : SNCF, RATP, IEG, militaires, Agents de la FPH, marins, mineurs, Banque de France, Opéra de Paris, Comédie Française et Ouvriers d'état. Ces 11 régimes disposent d'une branche retraite et préexistaient à la création du régime général en 1945.

Les salariés de ces régimes spéciaux comptent pour 3% et le budget retraite associé à ces régimes pèse 2,8% de l'enveloppe générale consacrée aux retraites.

L'UNSA rappelle à la Ministre des Armées que si la population des ouvriers d'état compte à ce jour à peine plus de 10000 agents, ceci n'en fait pas pour autant des invisibles. Il est donc **impératif que la Ministre des Armées, comme elle l'a fait pour les militaires, impose au gouvernement le maintien de ce qui fait le caractère spécial de ce régime : un régime dit intégré car les éléments accessoires de la rémunération (Prime de rendement) sont pris en compte dans le calcul de la pension** (les ouvriers cotisent sur 100% de leur salaire) **et surtout, le maintien du dispositif 'Travaux Insalubres' qui permet dans le cadre de la pénibilité, un départ anticipé. Presque 1 ouvrier sur 2 quitte le MinArm au titre du dispositif Travaux Insalubres.** L'urgence n'est pas juste une revendication UNSA mais une réalité qui impose à la Ministre une réponse claire et définitive.

Cette réforme est suffisamment anxiogène, il n'est pas utile que le silence gardé par les autorités du MinArm sur 'sa' population rajoute une anxiété supplémentaire.

A l'heure où beaucoup s'interrogent sur les mesures d'attractivité et de fidélisation, **le régime de retraite des ouvriers (FSPOEIE) est un élément du contrat de travail, et l'UNSA exige le respect du contrat passé au moment du recrutement entre l'ouvrier et son employeur. C'est une question de loyauté.**

R Retraites

Le 10 janvier, à l'occasion de la rencontre avec le Premier ministre à propos de l'équilibre financier du régime de retraites, l'UNSA a continué à mettre la pression en faisant valoir ses arguments et en avançant ses solutions.

OUI l'équilibre financier, à l'horizon 2027, du système de retraites par répartition est indispensable pour éviter une banqueroute qui précipiterait nos retraites vers l'étatisation ou la capitalisation.

OUI un compromis doit être trouvé en ce sens avant l'été.

NON l'âge pivot proposé par le gouvernement n'est pas la solution. Il n'est pas acceptable de faire reposer sur les seuls salariés les efforts de financement.

Mener des échanges constructifs, analyser la réalité des besoins de financement de notre régime de retraites, avancer vers un compromis qui engage tous les partenaires nécessite de retirer cette mesure gouvernementale.

D'autres solutions existent, l'UNSA a proposé des éléments pour un cocktail de mesures :

- **Augmenter les cotisations retraites sur les salaires supérieurs à 10 000€.**
- **Utiliser une partie du fonds de réserve des retraites.**
- **Mettre à contribution les employeurs (du public comme du privé).**
- **Réserver une part de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale)....**

L'UNSA attend désormais que le Premier ministre prononce les mots : **« Je retire la mesure d'âge pivot »**. C'est à cette condition que la conférence de financement pourra effectuer un travail sérieux et sincère parallèlement au débat parlementaire. L'obligation de résultat d'un compromis, au plus tard avant le mois de juin, entre tous les partenaires sociaux et le gouvernement est indispensable. L'UNSA y est prête. La solution est connue, il est temps maintenant de dénouer la crise.



C Comment prendre en compte la pénibilité dans la Fonction Publique ?

L'année 2020 débute par l'ouverture d'une concertation portant sur la pénibilité et sur la gestion des fins de carrière dans la fonction publique. L'UNSA a formulé des propositions pour permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier de la prise en compte de la pénibilité et de garantir des droits aux agents bénéficiaires du service actif.

Aujourd'hui, la pénibilité n'est pas prise en compte dans la fonction publique. Seuls les bénéficiaires du service actif peuvent partir plus tôt en retraite.

La réforme des retraites voulue par le gouvernement prévoit, en s'appuyant sur le rapport Delevoye, que seul le service actif lié à la dangerosité (Police nationale, administration pénitentiaire, douanes, sapeurs-pompiers, police municipale) et celui des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne soit maintenu.

Pour l'UNSA Fonction Publique, l'instauration du compte pénibilité ne peut pas remplacer le service actif sans revoir le nombre de critères de pénibilité actuels (le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, les activités en milieu hyperbare, le travail répétitif, les températures extrêmes, le bruit) et sans revoir les seuils nécessaires pour obtenir des droits.

L'UNSA propose :

- **Le retour de 4 critères** : le port de charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition aux risques chimiques et aux vibrations mécaniques.
- **La création d'un autre critère permettant de prendre en compte les risques psychosociaux.**

Comment comptabiliser les droits dans le compte pénibilité ?

► L'UNSA a demandé à ce que ce soit les métiers qui ouvrent droit à la pénibilité dans la fonction publique.

► Pas de perte de droits avec cette réforme, pour l'UNSA !

► L'UNSA a demandé que les droits acquis dans le cadre du service actif actuel soient conservés pour tous. En effet, **plus de 1,7 millions d'agents publics sont susceptibles d'être concernés par la prise en compte de la pénibilité.**

R Rupture conventionnelle



La loi "Transformation de la Fonction Publique" introduit la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique dès le 1er janvier 2020. Elle existera à titre expérimental pour les fonctionnaires pendant six ans. Pour les agents contractuels en CDI et les ouvriers d'Etat, c'est un dispositif pérenne qui est mis en place.

La rupture conventionnelle est un dispositif issu du secteur privé, importé dans la fonction publique. L'UNSA Fonction Publique sera attentive à ce que le volontariat ne soit pas imposé aux agents. La rupture conventionnelle, dans le code du travail, a des garde-fous : homologation de chaque rupture par la Direccte, autorisation quand il s'agit d'un salarié protégé, interdiction en cas d'inaptitude, de restructuration avec un plan de sauvegarde de l'emploi... **Rien de tout cela pour la Fonction Publique, le seul appui de l'agent sera le conseiller syndical.**

Montant de l'indemnité

L'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle, défiscalisée et exempte de prélèvements sociaux, aura un montant plancher et un montant plafond. Ce plancher est composé d'un quart de mois de rémunération brute pour les dix premières années d'ancienneté, puis de deux cinquièmes pour les cinq années suivantes, d'un demi pour les cinq années suivantes et enfin de trois cinquièmes pour les quatre dernières années comptabilisées. Le plafond est d'un mois de rémunération brute par année d'ancienneté, dans la limite de 24 ans d'ancienneté. **Pour un agent ayant plus de 24 ans d'ancienneté, le plancher sera de 9,4 mois de rémunération brute et le plafond de 2 ans.**

La protection de tous les agents face à l'arbitraire des employeurs reste la ligne UNSA qui continue son action au quotidien pour toutes et tous.

Toute l'équipe UNSA -
Défense et le Fil
d'Ariane vous souhaitent
une belle année 2020.

